

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

-
CANTON DE CHATEAUVILLAIN

-
COMMUNE DE ORGES



PROCES-VERBAL DE SEANCE
ORDINAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 20 MARS 2026

20H30

Présents : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BEGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, M. Claude COUSIN et Mme Emmanuelle BEDÉE

Secrétaire de séance : Mme Céline BEGART

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à vingt heures trente, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du conseil municipal de la commune de Orges, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire, en application de l'article L 2122 du CGCT. Après avoir procédé à l'appel nominal des membres présents, le Maire a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

A l'unanimité, a été désigné Madame Céline BEGARD comme secrétaire de séance et Messieurs Noël BOURG et Claude COUSIN comme assesseurs pour la séance.

A sa demande et sur autorisation du Maire sortant, Monsieur Claude COUSIN a demandé à prendre la parole afin de donner lecture d'une déclaration liminaire.

Le texte de cette intervention, remis par écrit, est annexé au présent procès-verbal.

Au cours de cette lecture, il est précisé qu'une réaction d'une élue a été constatée, sans incidence sur la suite de la lecture et du reste de la séance.

Monsieur Claude COUSIN demande que la soirée post-élections survenue dimanche soir fasse état d'un point à l'ordre du jour du conseil suivant.

Après cette première lecture, Monsieur Claude GAGNEUX prend la parole et rappelle les règles de publicité desdites réunions et de tenue des séances.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Yves VEYRIER, doyen d'âge, a pris la présidence de l'assemblée. Il a rappelé, qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, puis a fait appel aux candidatures.

Se sont présentés :

- Monsieur Claude COUSIN
- Monsieur Claude GAGNEUX

Chaque conseiller municipal a remis dans une urne, et fermé dans une enveloppe, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nul : 0

Soit nombre de suffrages exprimés : 10

Ont obtenu :

- Monsieur Claude COUSIN : 1 voix
- Monsieur Claude GAGNEUX : 9 voix

Monsieur Claude GAGNEUX ayant obtenu la majorité absolue à l'issue de ce premier tour de scrutin, il a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le maire, en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, demande au conseil de fixer le nombre d'adjoints. Proposition est faite de fixer ce nombre à trois.

Un vote à bulletin secret est demandé.

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nul : 0

Soit nombre de suffrages exprimés : 10

Ont obtenu :

- Contre la proposition : 1 voix
- Pour la proposition : 9 voix

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, fixe à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

ELECTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Monsieur Claude GAGNEUX propose une liste de trois adjoints, à savoir :

- Madame Corinne FOLOPE
- Monsieur Noël BOURG
- Madame Céline BEGARD

Premier tour de scrutin

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nul : 1 (motif : panachage non autorisé)

Soit nombre de suffrages exprimés : 10

Ont obtenu :

- Contre la proposition : 0 voix
- Pour la proposition : 10 voix

La liste proposée par Monsieur Claude GAGNEUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire : 1ère Madame Corinne FOLOPE, 2ème Monsieur Noël BOURG et 3ème Madame Céline BEGARD. Ils ont été immédiatement installés.

Les procès-verbaux sont remplis et signés par le Maire élu, le doyen d'âge, les deux assesseurs et la secrétaire de séance.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est rappelé que la commune est représentée auprès de la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F) par deux titulaires (auparavant un titulaire et un suppléant ; modification suite à une délibération du 1^{er} juillet 2025).

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés selon l'ordre du tableau. Le Maire et le premier adjoint sont donc obligatoirement conseillers communautaires.

Monsieur Claude GAGNEUX et Madame Corinne FOLOPE sont conseillers communautaires titulaires.

LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et en remet un exemplaire à chaque conseiller, accompagnée des articles L 2123-1 à L 2123-35 du CGCT.

INDEMNITÉS DE FONCTION AUX ADJOINTS

Il est rappelé que l'indemnité de fonction du maire est perçue de droit, sans nécessaire délibération, et qu'elle correspond, pour une commune de moins de 500 habitants, à un montant de 1 155,06€ bruts.

Il est rappelé que l'indemnité de fonction des adjoints est fixée par délibération et qu'elle correspond, pour une commune de moins de 500 habitants, à un montant de 447,63€ bruts, maximum par adjoint.

L'attribution d'une indemnité étant subordonnée à l'exercice de délégations, Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté prévoyant les attributions de délégations à ses adjoints :

- A Madame Corinne FOLOPE, 1^{ère} adjointe :
 - Gestion comptable, financière et budgétaire
 - Suivi du patrimoine foncier et des baux communaux
 - Location de la salle des fêtes

- A Monsieur Noel BOURG, 2^{ème} adjoint :
 - Gestion de l'eau potable
 - Surveillance de l'environnement : bois et forêts, chasse et pêche
 - Suivi de l'éclairage public et des déchets ménagers

- A Madame Céline BEGARD, 3^{ème} adjointe :
 - Gestion de l'urbanisme et du cimetière
 - Suivi des affaires juridiques
 - Relations avec les écoles et le transport scolaire

Le Maire précise que des délégations sont attribués à Monsieur Yves VEYRIER, conseiller municipal, sans donner lieu à indemnités financières :

- Gestion de l'église
- Communication, tourisme et circuits de randonnées
- Relations avec les associations du village

Le Maire propose une indemnité au taux de 10.89% pour le premier adjoint (représentant 447,63€ brut) et 7.89% pour les second et troisième adjoints (représentant 324,32€ brut).

Monsieur Claude COUSIN demande le montant de la Dotation aux Élus. Il lui a été indiqué que ce montant n'est pas encore connu à ce jour et qu'il sera précisé à l'ensemble du Conseil dès qu'il aura été communiqué.

Le Conseil Municipal valide les indemnités proposées à : 9 voix Pour et 2 Abstention.

DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Le Maire informe qu'il peut recevoir délégations du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions suivant les articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégations au Maire pour les décisions suivantes :

- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- négocier et accepter les honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €
- accepter les règlements des conséquences dommageables des accidents des véhicules municipaux
- admettre en non-valeur des créances inférieures à 100 €, y compris les créances éteintes
- demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions
- d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Il est précisé que la délégation relative au pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, sera examinée lors d'un prochain conseil municipal. En effet, les seuils applicables étant amenés à évoluer au 1er avril, cette question nécessitera l'adoption d'une nouvelle délibération.

Il est demandé que les prochains conseils comprennent un listing détaillé des décisions prises par le maire en application des délégations ainsi accordées. Application en sera faite dès le prochain.

INFORMATIONS DIVERSES

Vu l'échéance particulièrement réduite pour l'organisation de la Chasse aux Œufs pour Pâques, il est convenu que celle-ci se déroulera le samedi 4 avril 2026 de 11h00 à 12h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est annoncée le jeudi 2 avril 2026 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, il est procédé à la levée de la séance à 22h04.

**La Secrétaire de séance,
Céline PONCET**

20 MARS 2026

Déclaration liminaire au conseil municipal de Orges du 20 mars 2026

Claude COUSIN pour la liste Ensemble on va plus loin.

Nous remercions les 101 votants qui ont soutenu notre liste d'ouverture. On ne peut que regretter que le mode de scrutin actuel n'a de proportionnel que le nom car seuls deux sièges nous sont attribués pour 42% des voix obtenues, et ne parlons pas de la fin du panachage qui a frustré plus d'un électeur.

Nous représentons une liste qui a travaillé de manière collective et nous continuerons à mettre davantage en avant ce groupe. Nos colistiers et colistières restent pleinement associés et investis. Toute l'équipe nous apporte son aide et sera consultée sur chacun des points à l'ordre du jour. Nous nous engageons dans ce mandat avec la ferme intention de pouvoir donner notre point de vue avec exigence pour notre commune et s'assurer que le droit et la moralité s'appliquent contre les intérêts particuliers. La liste « d'opposition » comme nous en avons été catalogué jouera son rôle d'opposition s'il le faut, même si la tâche ne sera pas facile puisque la profession de foi de la liste dite « d'union communale » ne présente aucun projet pour la commune et que les mots transparence, communication et concertation en sont absents. Les débats risquent de tourner court.

Nous demandons que notre rôle et notre présence soient respectés.

Notre groupe a travaillé avec toute la retenue nécessaire en présentant un projet ambitieux sans jamais faire le procès de quiconque ni exercer aucune pression ni chantage.

La fin de la soirée électorale qui s'est déroulée à la mairie dimanche 15 mars jusque tard dans la nuit en rassemblant une centaine de personnes arrosant ce que vous considérez comme une victoire jette le discrédit sur la fonction d' élu. Comment peut-on se permettre d'organiser une soirée privée à la mairie ?

Au-delà d'être moralement et éthiquement inadmissible, cela est constitutif d'un délit. Je tiens à alerter et informer chacun des membres du conseil municipal sur cet abus et souhaite que cela fasse l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Au moment de s'engager moralement sur une charte de l' élu, il est nécessaire d'instaurer la confiance avec les administrés et de construire une image crédible de la commune de Orges auprès des autres collectivités notamment la CC3F.

Election du Maire et des adjoints

Discours de Claude Gagneux

Bonjour à toutes et à tous,

Chers élus du Conseil municipal,

Je tiens en premier lieu à féliciter tout un chacun pour son élection.

Ce nouveau mode de scrutin a conduit à la présentation de deux listes pour notre commune, ce qui a permis à la démocratie de s'exercer.

Je salue et félicite tous les candidats qui se sont présentés, élus et non élus. Ils ont ainsi fait preuve de leur engagement pour notre commune.

En notre nom, je remercie et salue les citoyennes et citoyens d'Orges qui ont participé très largement à l'élection et se sont exprimés pleinement.

Je remercie aussi celles et ceux qui ont tenu le bureau de vote.

Notre objectif, comme annoncé, sera de réunir, d'unir notre commune, d'être présents au quotidien et à l'écoute des habitantes et habitants :

- pour continuer à œuvrer le plus efficacement pour le développement de notre commune.
- pour améliorer le cadre de vie et l'environnement et rendre attractive notre commune,
- pour encourager les activités économiques locales
- et pour soutenir les engagements associatifs.

Nous comptons sur chacune et chacun à cette fin.

Bienvenue aux nouveaux élus : Amandine, Amélia, Yves, Claude et Emmanuelle.